SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 81.

De Londres.

LA cargaiſon du Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Vrai Breton*, Capitaine *Chriſton*, parti de Bombay, & arrivé le 16 de Septembre 1766. à Déal, conſiſte en une grande quantité de pieces de marchandiſes de différentes ſortes, en 2000 *liv.* de fil de coton, 458600 *liv.* de poivre & 597300 *liv.* de ſalpêtre.

Le Vaiſſeau de la Compagnie Anglaiſe des Indes le *Groſvenor*, Capitaine *Saunders*, eſt heureuſement arrivé de la Chine à Déal, avec la nouvelle que les Navires le *Tilbury*, Capitaine *Mainwaring* parti de la Chine, était arrivé à Sainte Helene; & le *Beckenham*, Capitaine *Mallack* de Londres à Bombay.

De S^t. Domingue.

Prix *des Marchandiſes de la Colonie.*

AU PORT AU PRINCE le 21 Mai 1766, le ſucre blanc, premiere qualité, de 56 à 60 liv.; le commun de 36 à 48 liv.; le brut de 23 à 24 liv.; l'indigo cuivré de 6 à 6 liv. 10 ſols; le mêlé bleu de 7 à 7 liv. 10 ſols; le café de 15 à 16 ſols; le coton de 180 à 185 liv.; le bois de campêche 18 l v. 15 ſols *le cent*.

A LEOGANE le même jour, le ſucre blanc, premiere qualité, de 55 à 60 liv.; le commun de 39 à 48 liv.; le brut de 23 à 24 liv.; l'indigo cuivré de 6 liv. 5 ſols à 6 liv. 10 ſols; le café de 15 à 16 ſols; le coton 185 liv.

A SAINT MARC le 24 Mai, le ſucre blanc, premiere qualité, de 55 à 60 liv.; le brut 25 liv.; l'indigo cuivré 6 l. 15 ſ. (il était rare); le café de 15 à 16 ſols; le coton de 180 à 185 l.

AU CAP, le ſucre blanc, de cinquante à ſoixante-quatre liv.; le commun de 38 à 50 liv.; le brut de 20 à 27 liv.; l'indigo bleu de 7 à 8 liv.; le cuivre de 6 à 6 liv. 15 ſols; le café nouveau de 15 à 17 ſols; le vieux de 14 à 15 ſols 6 deniers; le coton 200 liv.; les cuirs de 7 à 9 livres; les piaſtres gourdes 36 pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

AU PORT AU PRINCE le 21 Mai, le vin vieux 200 liv.; le nouveau de 150 à 160 liv.; la farine de Moiſſac 85 à 90 liv.; la commune de 50 à 64 liv.; le bœuf d'Irlande de 70 à 75 liv.; le petit ſalé de 30 à 36 liv.; l'huile de Provence de 18 à 20 liv.; le ſavon 60 liv. *le cent*.

A LEOGANE le même jour, le vin vieux 200 liv.; le nouveau de 150 à 170 liv.; la farine de Moiſſac 80 liv.; le ſavon 70 liv.

A SAINT MARC, le vin vieux 200 liv.; le nouveau 180 liv., la farine de Moiſſac 75 liv.

AU CAP, le vin vieux de 180 à 220 liv.; le nouveau de 120 à 160 liv.; la farine de Moiſſac de 80 à 90 liv.; la farine de Montauban 100 liv.; la commune de 60 à 66 liv.; le bœuf de 66 à 80 liv.; le beurre de 12 à 15 ſols; le petit ſalé de 27 à 30 liv.; l'huile de 24 à 42 liv.; le ſavon 72 liv.

Cours du fret.

AU PORT AU PRINCE, le ſucre de 14 à 15 den.; l'indigo de 24 à 30 den.; le café 15 den.; le coton 50 den.

A LEOGANE, le ſucre de 12 à 14 den.; l'indigo 24 den.; le café 15 den.; le coton 42 den.

A SAINT MARC, le ſucre blanc 14 den.; le brut de 15 à 16 den.; l'indigo 36 den.; le café de 18 à 20 den.; le coton de 42 à 48 den.

AU CAP, le ſucre blanc de 8 à 10 den.; le brut de 10 à 12 den.; l'indigo 18 den.; le café de 13 à 14 den.; le coton de 24 à 30 den.

De l'Orient, *le 1^er. Octobre 1766.*

Les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes le *Saint Louis*, Capitaine *la Villebague Magon*; & le l'*Averdy*, Capitaines *Beaubezey*, ont appareillé, le premier pour les Iſles de France & de Bourbon, & le ſecond pour Chandernagor dans le Bengale.

De Bayonne, *le 22 Sept. 1766.*

Exportation.

Du 13 au 21 Septembre 1766, il eſt ſorti de ce Port par ſix Navires Eſpagnols, 5 Hollandois & 8 Français, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir pour *Bilbao* 33 Pipotes d'eau de vie, 40 barils de brai gras & reſine, 1 millier de brai ſec, 18 barils de goudron, & 13 balles de plumes d'oies; pour *Saint Ander*, 80 quintaux de cordages, 10 futailles d'eau-de-vie, & 5 ballots de différentes marchandiſes; pour *Camillés*

16 bariques d'eau-de-vie, & 26 dalles de papier; pour la *Corogne* 40 milliers de brai, 6 barils de goudron, & 9 futailles de caſſonnade; pour *Hambourg*, 120 tonneaux de vin, 7 tonneaux de ſyrop & 150 avirons; pour *Amſterdam*, 113 balles de laine, 963 pains de brai, 80 tonneaux d'huile & pâte de thérébentine & 300 avirons; pour *Roterdam*, 30 bariques 111 pipotes d'eau-de vie & 40 balles de réglisſe; pour *Rochefort*, 101 pieces de bois de conſtruction & 40 milliers de brai ſec; pour la *Rochelle*, 33 milliers de brai & réſine, 2000 planches de pin & 50 barils de goudron; pour *Nantes*, 60 milliers de réſine & 40 bariques de goudron; pour *Marſeille*, 216 quintaux de farine & 3240 conques de froment; pour *Bordeaux* & les *Cayes Saint Louis*, 15 milliers de merein, 145 traques d'avirons, 1300 bouteilles vuides & 20 quintaux de jambons; pour *Rouen*, 466 balles de laine, 20 milliers de brai & réſine, & 4 bariques de cacao, pour *Crandville*, 40 milliers de brai & réſine & 200 planches de pin; pour *Honfleur*, 39 milliers de brai ſec, 250 balles de laine & 600 pintes d'eau de vie.

Importation.

Il eſt entré dans ce même Port du 9 au 20 Septembre 4 Bâtimens Eſpagnols & 9 Français dont 1 venant de Saint Ander, 1 de Caſtro, 1 de Plaencia, ſur leſt en ſable; 1 de Louanco avec 3500 citrons, 1 de Rochefort avec 60 tonneaux de leſt en terre, 1 du détroit de Davis à vuide, 1 de S. Gilles & 6 des Sables d'Olonne, chargés tous 7 de 416 muids 57 boiſſeaux de ſel.

De Nantes, *le 26 Septembre 1766.*

Arrivée *de Navires.*

On apprend que les Navires la *Reine de France* & l'*Ange Gabriel*, ſont arrivés à Paimbœuf venant de Leogane & de la Guadaloupe.

Du 20 au 26 Septembre 1766, il eſt entré au Port de Nantes 6 Navires, ſçavoir la *Sainte Anne*, Capitaine *Olivier le Piſquer*; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Duguaux*, venant de l'Orient avec du thé, de la porcelaine, des cabarets de vernis, de l'huile de ſardines, du ſuif, des ſardines preſſées, du corail, du papier, de l'huile d'olive; l'*Union*, Capitaine *Jean Petit*; l'*Aventurier*, Capitaine *Jean Chavileau*, venant de Bordeaux avec du vin, de l'eau-de-vie, des draps de Carcaſſonne, du corail ouvré & des flacons de verre; la *Marie*, Capitaine *Julien Cartier* venant de Redon avec du bois de conſtruction; la *Sainte Famille*, Capitaine *Corenün Achevis* venant de la Rochelle avec de l'eau-de-vie & de l'huile de dégras.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 10 Navires Français & 2 Etrangers, ſçavoir le *Saint Julien*, de 250 tonneaux, Capitaine *Linch*; le *Roi Negre*, de 180 tonneaux, Capitaine *Cazal*, allant en Guinée; le *Jeune Henry*, de 300 tonneaux, Capitaine *Gramont* allant au Port au Prince; la *Bretagne*, de 200 tonneaux, Capitaine *Soliman* allant à la Martinique; la *Samaritaine*, Capitaine *Fr. Durand*; la *Bonne Aventure*, Capitaine *Dominique de Wall*, allant à Dunkerque avec du coton; les *Jumeaux*, Capitaine *Jacques Moiſeau*; la *Valeur*, Capitaine *Honoré Auger*, allant à Livourne avec du froment; l'*Américaine*, Capitaine *Charles Coireau*, allant à Marſeille avec des peaux de veau corroyées & du froment; la *Marie-Anne Marguerite*, allant à Rouen avec des ardoiſes; l'*Harmonie*, Capitaine *Daniel Ruſchemeyer* allant à Bremen; le *Saint Antoine & les Ames*, Capitaine *Dominique Baſtara*, allant à Bilbao avec de la toile, du ſucre brut & terré, du ſavon, du cacao, du ſyrop, de l'eau-de-vie, du vinaigre & du café.

Navires en Armement.

De Nantes, *le 26 Sept. 1766.*

Les Navires la *Sevre* de 350 tonneaux, Capitaine *Girard*, Armateurs *MM. Deſeigne*, *Drouin* & *Dulac*; la *Sophie*, de 200 tonneaux, Capitaine *Forget*, Armateur *M. Gruel*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Saint-Marc & le ſecond pour la Guinée. Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires étrangers le *Johannes*, Capitaine *Gorgen Rholwitt*, pour Friderikhall; le *David*, Capitaine *Marten Prutz* pour Stetin; la *Marie-Eſther*, de 110 tonneaux, Capitaine *Leenderſe Fouſſer*, pour Roterdan; la *Notre-Dame de La Cierta*, Capitaine *Michel Antoine Deuſtua*, pour Bilbao.

Du Havre, *le 3 Octobre 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Du 29 Septembre au 2 Octobre 1766, il eſt entré dans ce Port les Navires le *Saint Charles*, Capitaine *Charles Guerard* venant de Dunkerque, chargé de marchandiſes pour la traite des Noirs; la *Notre Dame des Carmes*, Capitaine *Pierre Munos* de Saint-Ander en Eſpagne, venant de ce même endroit, chargé de 294 balles de laine; le *Mercure Volant*, Capitaine *Marcus Claſſes*, de Dockum en Friſe, venant de Hambourg chargé de diverſes marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port le 29 & le 30 Septembre 1766 les Navires le *Chauvelin*, Capitaine *Blaire* de Saint Valery ſur Somme, allant à Marſeille chargé de 240000 *liv.* de bled, 21525 *liv.* de farine & 16500 *liv.* de ſeigle; l'*Abondance*, Capitaine *Cadou*, allant à Marſeille & à Livourne, chargé de 272000 *liv.* de bled & 24000 *liv.* d'avoine; la *Demoiſelle Amelie*, Capitaine *Wigbolt Williems*, allant à Hambourg chargé de 66247 *liv.* de ſucre & 105075 *liv.* de café.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 14 Octobre.

AGRICULTURE.

Sur les Troupeaux, par M. Sarcey de Sutieres.

LEs troupeaux qui paiſſent par un temps ſec dans les terres chaudes qui viennent d'être ſemées en bleds, bien loin de ravager les bleds, comme le prétend M. de Chulette, (*a*) détruiſent au contraire les mauvaiſes herbes & les racines que la charrue & la herſe ont ramenées ſur le ſol. Ces herbes repouſſeraient bientôt avec vigueur à la premiere pluie, ſi les beſtiaux ne les détruiſaient totalement en paſſant & repaſſant ſur la terre, & en y ſéjournant. Les troupeaux, loin de nuire à la terre, l'engraiſſent par leur ſéjour, conſolident celles qui ſont meubles, légeres ou *veúles*, & le grain en fructifie plus abondamment & plus vîte que dans les autres terres privées de troupeaux.

Je ſuis obligé tous les ans de faire paître les beſtianx dans des bleds devenus trop forts en herbes, & quelquefois même d'y faire paître les vaches à la fin de l'automne & au printemps, lorſque ces bleds pouſſent trop abondamment.

Ni les moutons, ni les vaches ne peuvent nuire au bled, que lorſqu'il eſt épié, & c'eſt toujours par l'inattention des Bergers & des Vachers, que le bétail y cauſe du dommage.

(*a*) *Gazette numero* 74.

Il eſt d'une utilité reconnue par toutes les Nations, que plus les beſtiaux ſéjournent ſur les terres, plus elles s'engraiſſent, ſe bonnifient, & qu'en même-temps les beſtiaux ſe fortifient & peuplent.

En Angleterre, les moutons & les vaches ſéjournent près de 10 mois de l'année dans les champs. Je crois que perſonne n'oſera révoquer en doute, que tous les beſtiaux de cette fertile contrée ne ſoient très-ſupérieurs à tous ceux de nos plus fertiles Provinces, ſi ce n'eſt peut-être, à ceux de certains cantons de la Normandie où l'on gouverne les troupeaux & autres beſtiaux comme en Angleterre, & où d'ailleurs, le ſol, le climat & les pâturages y ſont preſque analogues.

Les beſtiaux, au contraire, renfermés trop long temps dans les étables, où ils reſpirent toujours un air épais & empeſté, où ils mangent du mauvais fourrage, & où ils ont une litiere humide, deviennent tous malingres & périſſent peu à peu.

Ils communiquent leurs maladies aux autres beſtiaux dès qu'ils ſe rencontrent dans les champs. La viande de ces animaux malades qui ſe débite promptement à cauſe du bas prix, fait périr beaucoup de pauvres gens.

J'ai parlé aſſez au long ſur la maladie des beſtiaux dans l'*Agriculture expérimentale*, page 4, pour y renvoyer avec confiance, tout lecteur ſans préjugés. Mes obſervations & mes expériences ont été pluſieurs fois approuvées par des perſonnes très-éclairées ſur cette importante matiere.

O ooo

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

M. Bredin de l'École vétérinaire de Lyon, a reconnu en dernier lieu à Grezieux, que deux femmes étaient mortes pour avoir mangé de la viande d'une vache qui avait été achetée à la foire, & qui avait communiqué ſa maladie à d'autres bœufs & vaches, dont pluſieurs ſont morts ſous les yeux de cet obſervateur éclairé.

Je ſçais que dans les climats où les exhalaiſons de la terre & les brouillards dépoſent une rouille vénimeuſe, on ne doit point laiſſer les beſtiaux pendant la nuit dans les champs; mais on peut les y mener ſans aucun riſque dans toutes ſaiſons, par un temps ſec, ou lorſque le ſoleil a pompé toutes les mauvaiſes influences dépoſées ſur les pâturages naturels.

On doit donc attribuer avec raiſon la cauſe de toutes les maladies des beſtiaux, à la négligence des Laboureurs & à leur mauvaiſe maniere de les gouverner.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages du 15 Août au 15 Sept. dans les GE'NE'RALITE'S *de*

BORDEAUX.				GRENOBLE.				LIMOGES.				TOULOUSE.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Agen.	22	8		Briançon.	26	5		Angoulême.	23	10		Albi.	25	16	
Bazas.	24	9		Buis.	31	13	4					Alet.			
Bergerac.	23	14		Creſt.	31	10						Bezziers.	29	4	4
Blaye.	18*	9	9	Embrun.	25	6	3	Bourganeuf				Carcaſſonne.	26	9	9
BORDEAUX.	26*	5	8	Gap.	25*							Caſtelnaudary	26	15	
Caſtel Jaloux.	13	10		GRENOBLE.	34*	5	8					Caſtres.	27	6	3
Condom.	21	12		Montelimart.	30	11						Lavaur.	24*	15	
Libourne.	24	10		Romans.	28	10		Brive.	25*	9		Limoux.	28	16	6
Marmande.	23	8		Valence.	30	6	8					Montpellier.	30	1	8
Monffauquin	22			Vienne.	28	16						Narbonne.	9	3	
Nerac.	23	15						LIMOGES.	19*	10		Niſmes.	33*	5	9
Nontron.	21	16										Pezenas.	31	1	3
Perigueux.	23	1	1												
Sarlat.															
Ste. Foy.	20	12	6												
Villeneuve.	24	17						Tulle.	22	19	1	TOULOUSE.	25	14	4
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	19		From. le ſep.	29	4	4	From. le ſep.	22	12		From. le ſep.	28	4	
Pain la liv.		2	5	Pain la liv.		3	2	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		3	
Avoine le ſ.	9	4		Avoine le ſ.	8	1		Avoine le ſ.	5	9	6	Avoine le ſ.	11	1	11
Foin le quint.	2	1	8	Foin le q.	2	9	8	Foin le quint.	1	12		Foin le q.	2	6	7
Paille le q.	1	3	2	Paille le q.	1	9	11	Paille le q.		16	2	Paille le q.		18	8

SUITE *du Méchaniſme de l'électricité continuelle de notre globe, appliquée à la végétation des plantes, par M. Gautier d'Agoty, Anatomiſte penſionné du Roi.*

La terre par ſon électricité anime les plantes; mais elle ne produit pas leurs ſemences, elle ne fait végéter que celles qui ſont dépoſées dans ſon ſein par le Créateur. Elle ne ſçaurait former une amande ſans un amandier, le premier amandier, cependant, n'a pu être produit que par

une amande. Les champignons qui naiſſent avec des formes régulieres, mais ſans organe, & dont quelques Auteurs diſent avoir obſervé les graines ſans fleurs & ſans *uterus*, & les étamines ſemblables à la pouſſiere, ne ſont que des végétations tirées des racines des végétaux ordinaires, comme les biſſus dont les filets imperceptibles tiennent à celles des arbres ou à celles des plantes. Ces végétations ſe forment par la force active de la terre qui les dirige ſelon les corps qui ſervent à leurs productions.

Ces végétations ne portent aucune graine. On a confondu peut-être avec les graines ordinaires certaines parties globuleuſes qu'on voit au microſcope ou à la loupe, diſperſées dans la ſubſtance du champignon, & des gouttes inſenſibles de roſée ſur les petits filamens des biſſus, qui peuvent auſſi être des gommes légeres & en petites larmes arondies.

Les germes de la génération dans tous les individus du regne végétal, ont des parties ſéparées dans la plante où ils ſe forment, & s'attachent par le moyen de divers organes. Ils ne ſont jamais confondus avec ſa ſubſtance entiere, comme on le prétend dans les champignons, ni ſemés ſur la ſurface des corps, comme on veut le faire accroire dans les biſſus.

On fait auſſi naître les champignons ſur des couches de fumier de cheval, où les parties végétales ne ſont pas entiérement digérées, & qui par ce moyen ſervent d'organes à leurs productions. Leur prétendue graine n'a jamais exiſté en les faiſant tremper dans l'eau pour les ramolir & en extraire les graines, comme pluſieurs perſonnes ont eſſayé, en arroſant enſuite les couches de cette eau; & on n'a pas plus augmenté leur végétation que lorſqu'on les a arroſés avec de l'eau toute pure.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

SUITE *des Remarques utiles pour la ſoie & les vers à ſoie, par M. l'Abbé Codde, Chanoine à Lorgues.*

On ne doit jamais cueillir la feuille avec la roſée & les brouillards, & il faut prendre garde de la meurtrir en la cueuillant. Il faut éviter la fermentation de cette feuille en ne la laiſſant pas trop de temps reſſerrée & entaſſée; la feuille d'un jet trop nouveau affaiblit le ver: elle n'a pas aſſez de conſiſtance pour le bien nourrir: quand le ver eſt jeune & petit, & dans ſes premieres mues, cette feuille peu nourriſſante, le purge trop, l'affaiblit & peut lui cauſer la mort.

La feuille des mûriers plantés en terrein ſec, aride, battu des vents, eſt la meilleure: le mélange des feuilles de différens quartiers n'eſt pas favorable aux vers; s'il ſe pouvait, il faudrait toujours les nourrir des feuilles de mûriers plantés dans un même terrein: il eſt hors de doute que la différente ſituation d'un mûrier de la même eſpece influe ſur la qualité & la propriété de la feuille, & qu'un ver, auſſi délicat que le ver à ſoie, ſe reſſent de la diverſité de la nourriture qu'on lui donne.

La plus petite feuille de mûrier, la plus unie, celle qu'en langue vulgaire & Provençale on nomme *la petite Pomete*, eſt la plus propre à nourrir le ver. Il faut rejetter ces mûriers dont les feuilles ſont grandes, veloutées, fort épaiſſes & rudes au tact; elles ſont très-nuiſibles au ver: il devient, à la vérité plus gros, il paraît beau, mais l'effet ne répond point à la ſatisfaction de la vue. Le vers qui eſt gros, ou ne fait point de cocon, ou il en fait un très-faible: il eſt ſujet à beaucoup de maladies; écraſez de ces vers, vous les trouvez pleins d'une matiere glaireuſe & luiſante qui ne ſe convertit point en ſoie, mais qui en eſt plutôt la privation.

De-là il s'enſuit qu'il faut s'attacher à conſerver les eſpeces de mûriers qui produiſent la meilleure qualité de feuille, & exclure & détruire toutes les eſpeces dont la feuille eſt épaiſſe, rude, veloutée; le plus ſûr moyen eſt de les greffer avec de la feuille moyenne, unie, & d'un vert où l'on voit un jaune doré, ce qui a une connexité, une analogie avec la couleur de la ſoie.

Je me diſpenſe d'entrer dans le détail des noms des eſpeces de mûriers; comme ces noms varient ſelon les lieux, j'ai préféré de les marquer par des ſignes & des indices qui découvrent la bonne qualité de feuille. Je ne puis m'empêcher de parler ici d'une épreuve que j'ai faite. Je fis élever ſous mes yeux, & par mes ſoins des vers qui ne furent nourris que de la feuille *petite Pomete*, tirée d'un lieu ſec & aride; les vers furent ſi excellents, que de neuf livres

de cocon on tira une livre de ſoie organſin, au lieu qu'ordinairement il en faut douze, quinze livres & ſouvent plus. Cette expérience fut faite dans le voiſinage de la Ville d'Aix en Provence.

J'ai eu ſoin de viſiter les principales fabriques de cette Prov. où ſe fait le tirage de la ſoie, & j'ai obſervé que par-tout on altere la qualité de la ſoie & qu'on diminue la quantité; ce défaut arrive à Aix, à Brue, à Brignoles, à Cotignac, à Carcés, à Draguignan, à Trans; on ne fait pas aſſez d'attention, que la gomme qui fait partie du peloton qu'on nomme *cocon*, fait auſſi partie de la ſoie; que la perfection du tirage conſiſte principalement à bien ménager cette gomme précieuſe: rien de plus facile, mais cette facilité me paraît cependant inconnue dans les fabriques, & delà vient la diminution de la ſoie dans la quantité & ſon altération dans la qualité. *Fin.*

DE LA ROCHELLE, *le 4 Octobre 1766.*

Le froment était monté dans cette Ville juſqu'à 206 ℔, mais il eſt retombé depuis, & le dernier marché il a été vendu 190 ℔. On compte qu'il pourra encore diminuer. Les eaux-de-vie valent 105 ℔; celle de Cognac, 112 ℔; celle de Seudres & d'Oleron, 100 ℔; celle de Ré, 102 ℔. Les vendanges qui ſe ſont faites dans cette derniere Iſle ne fourniſſent gueres que du tiers à la moitié de vin récolté l'année derniere. On ne ſçait pas encore exactement le produit de la vendange des environs de la Rochelle.

SUITE *de la Notice du Journal de Juillet.*

On voit en huitiéme lieu dans ce Journal, & à la ſuite du Mémoire de MM. de la *Société royale d'agriculture d'Alençon* ſur les haras, des *Obſervations* que les Journaliſtes ont cru devoir y joindre. Ils commencent ces obſervations par des réflexions ſur l'unanimité des Mémoires qui atteſtent de toutes parts la diminution de la quantité & de la qualité des chevaux; ils citent à ce ſujet un fragment précieux des Mémoires que M. le *Comte de L****. a faits pendant la miſſion dont le Gouvernement l'a chargé ſur cet article important. Ils rappellent enſuite l'état floriſſant de la Cavalerie Françaiſe du temps de nos ancêtres, lorſque la population des chevaux était libre, & qu'il n'y avait pour elle ni Réglemens ni Inſpecteurs. Ils examinent enſuite comment l'envie de faire mieux que la Providence, a dû conduire de dégré en dégré à l'état actuel, où la ſollicitude du Gouvernement eſt occupée des moyens de remédier à des maux qui ne ſont devenus que trop ſenſibles.

9°. La *deſcription & le plan gravé d'un nouveau preſſoir*, qui a été inventé par l'Officier d'Artillerie au ſervice de Pologne qui a déjà enrichi notre ouvrage périodique de pluſieurs machines. Ce preſſoir a l'avantage de tenir peu de place, de n'être pas fort couteux, & de pouvoir être conſtruit par les premiers Ouvriers qu'on trouve dans le pays.

10°. Une *Lettre aux Auteurs*, &c. *au ſujet du cabotage des grains, par M. C.* Le but de l'Auteur eſt de faire voir qu'il eſt inſtant d'aſſurer la liberté du cabotage des grains par toutes ſortes de Vaiſſeaux indiſtinctement, liberté qui n'eſt proſcrite par aucune loi, & qu'en voulant priver les Étrangers du faible bénéfice qu'ils pourraient retirer en voiturant nos grains d'un Port de France où ils ſurabondent dans un autre Port de France où ils manquent, il faut ſe déterminer à acheter au préjudice des grains Français, les grains même des Étrangers voiturés par Vaiſſeaux *étrangers*, ſur leſquels l'importation des grains *étrangers* eſt permiſe, & celle des grains Français défendue. Après avoir traité ainſi la choſe en particulier, & d'après le fait actuel, M. C. la traite d'après les grands principes de l'ordre naturel qui a préſidé à la formation des Sociétés, & dont la liberté générale du commerce paraît à M. C. être évidemment une des loix fondamentales. *Fin.*

COMMERCE.

DE HOLLANDE.

LES Hollandais ont pris poſſeſſion d'une nouvelle Iſle à épiceries près du Détroit de la Sonde dans l'Inde, qui produit d'auſſi bonne canelle que celle de Ceylan.

REMARQUES

D'un Anglais sur l'acte rendu pour l'établissement des Ports libres à la Dominique & à la Jamaïque.

La plupart de ceux qui écrivent sur le commerce y étant intéressés, & ayant l'esprit tourmenté par le desir de se procurer un bénéfice particulier, ou confondent en effet en eux-mêmes, ou cherchent à faire confondre dans les autres deux avantages très-distincts qui résultent du commerce; je veux dire, celui qui procure le bénéfice le plus particulier, en faisant rentrer beaucoup d'argent dans le Royaume, & celui qui peut-être n'est pas si avantageux du côté de l'argent, mais qui emploie un grand nombre de Vaisseaux & de Matelots. Le dernier tourne plus à l'avantage du public, & le premier à celui des particuliers.

Comme ce sont nos propres Vaisseaux qui fournissent nos Isles d'Esclaves & de provisions, il est démontré clairement qu'en admettant les Vaisseaux étrangers à faire le même commerce, nous diminuons nécessairement le nôtre, ou, ce qui revient au même, nous mettons un obstacle à l'accroissement du nombre de nos Vaisseaux; car si le prix des Esclaves & des provisions vient à hausser, cela peut nuire au bénéfice que font nos Colons, mais d'un autre côté c'est un avantage pour la Métropole, parce que cette augmentation dans le prix produit tout l'effet d'une gratification: que l'Angleterre qui est le magasin de l'Europe, au moins pour ce qui concerne le grain, avec l'Irlande ou plusieurs États de l'Europe, s'approvisionnent de viande salée, & l'Amérique où ces deux articles se trouvent pareillement en abondance & se donnent à bon marché, ne puissent point fournir des provisions à un petit nombre d'Isles à sucre sans le secours de l'Étranger, c'est une preuve certaine qu'il y a plusieurs obstacles particuliers qu'il n'y aurait qu'à lever, pour que nos Isles se trouvassent approvisionnées de tout en abondance. Je pense que cet obstacle vient principalement de ce que ces Isles ne rendent point un produit suffisant pour charger tous les Vaisseaux qui y porteraient volontiers des provisions, s'ils étaient sûrs d'y faire leur chargement. Cet obstacle est aujourd'hui levé en partie par le présent bill qui permet que les melasses Françaises soient importées dans les Ports libres; mais pourquoi n'a-t-on pas permis que les sucres Français fussent importés, pour que les Vaisseaux Anglais les prissent en chargement pour les marchés étrangers en Europe, puisque nos propres Isles n'avaient point de chargement pour eux? Si cette importation eût été permise, nos Marchands auraient envoyé suffisamment de provisions. Il vaudrait certainement mieux que nos Isles pussent fournir une quantité suffisante de productions pour le chargement; mais si elles ne le peuvent pas, il est parfaitement conforme à l'esprit de l'acte de la navigation, que nous soyons les voituriers des autres Nations, parce que nous gagnons le fret, & que nous étendons par ce moyen notre marine.

Pour ce qui concerne les Esclaves, on aurait pu former quelques établissemens libres sur la côte d'Afrique dans lesquels il aurait été permis à toutes les Nations d'apporter des Esclaves pour y être vendus, & nos Vaisseaux auraient pu les transporter dans nos propres Colonies, & pour lors on aurait procuré aux Colonies un approvisionnement plus abondant des deux articles dont elles ont un si grand besoin, & des Ports libres établis sur ce pied-là, seraient également avantageux à la Métropole & aux Colonies.

De Londres.

On apprend que le Vaisseau le *Rebecca*, de Philadelphie, Capitaine *Miller*, est arrivé le 3 Septembre à Cork. Il venait de S^t. Christophe, & il a apporté avec lui l'équipage d'un Brigantin Français appellé le *St. François Xavier*, de S^t. Jean-de-Luz, Capitaine *Mora* consistant en 14 hommes que le Capitaine Miller a recueillis sur son bord dans la latitude de 48. 30. Le Bâtiment a coulé bas aussitôt que les gens de l'équipage ont été montés sur le *Rebecca*. Il était parti des bancs de Terre Neuve pour se rendre à Bordeaux avec du poisson.

Le Vaisseau l'*Helene* venant de la Caroline septentrionale, est entré le 4 dans le Port de Cork, il avait à bord de la nou-

velle farine pour la conſommation de l'équipage, & il a apporté la nouvelle que la récolte avait été très-belle & très-abondante dans toute l'Amérique.

On dit qu'il a été envoyé dans l'Inde depuis le commencement de la derniere guerre, plus de vingt mille Soldats enrôlés dans ce Royaume pour le ſervice de la Compagnie : cette levée d'hommes forme un vuide extraordinaire pour la main-d'œuvre, & c'eſt une perte réelle pour la Nation, ſi on conſidere qu'il revient à peine de l'Inde en Angleterre un homme ſur quatre cents.

RÉFLEXIONS

Sur le Commerce, par M. Auffray, ancien Fabriquant de Paris.

Le Mémoire profond & lumineux de M. de Montaudouin ſur le commerce, & les ſages réflexions qui le précédent, ont formé un article très-intéreſſant dans la Gazette où ce Mémoire méritait bien certainement d'être placé. Aurait-on jamais pu croire que l'utilité du commerce aurait beſoin d'être prouvée, ſur-tout chez un peuple policé ? C'eſt cependant parmi nous qu'il faut que des voix s'élevent pour étouffer les clameurs de certain peuple penſant, dont les idées ne ſerviraient qu'à confirmer l'opinion déſavantageuſe que l'Étranger a quelquefois de nous, ſi elles n'étaient pas réfutées ſur le champ. En effet, l'idée de n'admettre que l'agriculture pour unique ſoutien de notre Empire, prêterait ſinguliérement, même parmi nous, aux ſarcaſmes les plus piquans, s'il était permis de s'y livrer dans une matiere de cette importance. On ne doit cependant pas refuter trop ſérieuſement certaines choſes de peur de leur donner du poids, *multa ſunt riſu digna revinci, ne gravitate adorentur ;*(Tertul.) auſſi doit-on remarquer que la critique n'a pris juſqu'à préſent que des armes légeres, pour repouſſer les coups portés au commerce avec une ſorte d'acharnement.

Ne faire parler que l'eſprit dans les matieres économiques, c'eſt courir de précipices en précipices ; l'expérience acquiſe par une longue & conſtante pratique, accompagnée d'un jugement exquis, ſont les ſeuls flambeaux qui doivent éclairer tout écrivain en ce genre. *Les Jean de Wit, les Joſias Child*, &c. *& les Vincent de Gournai*, qui avaient tant étudié ces matieres, n'auraient pas oſé prendre d'autres guides. Une conduite toute contraire eſt la cauſe des égaremens de nos ſpéculateurs économiques, qui, s'empreſſant de mettre au jour leurs productions, ſans le ſecours de l'expérience & ſans avoir conſulté les Maîtres, ne nous donnent que le produit de leur imagination. Un Littérateur dont l'eſprit n'eſt point nourri de la lecture des anciens, eſt un homme médiocre ; un écrivain économique qui n'eſt point inſtruit des grands principes mis en pratique par nos voiſins avec tant de fruits & depuis ſi long-temps, ou qui dédaigne ces principes, ne peut jamais être d'une grande utilité à ſa patrie.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

HISTOIRE

Du Commerce & de la Navigation des Égyptiens ſous les Ptolemées, par M. l'Ab. Ameilhon.

Cinquiéme & dernier Extrait.

A l'excellence & à l'abondance des matieres premieres que produiſait l'Égypte, il faut encore ajouter l'induſtrie de ſes Habitans qui paſſaient pour très-adroits & très-intelligens dans tous les arts. L'Égypte offrait en même-temps un nombre ſuffiſant de cultivateurs expérimentés & d'Ouvriers habiles pour les manufactures ; l'agriculture & le commerce marchaient d'un pas égal, & ces deux choſes, en ſe prêtant un ſecours mutuel, étaient dans l'état le plus floriſſant. Tous les arts utiles, ceux même de luxe & de pur agrément étaient cultivés avec un ſuccès dont on trouve peu d'exemples. » Il » n'y avait point de Ville qui n'eût ſa ma- » nufacture & ſon commerce particulier. » la Ville de Panople était renommée pour » ſes fabriques de lin ; celle de Peluſe pour » ſes toiles ; Arſinoë pour ſes étoffes, ſes » draps dont on faiſait des vêtemens à l'u- » ſage des Nations de l'Éthiopie & de l'In- » de ; Mendès ſe diſtinguait par l'excellence » de ſes parfums & de ſes pommades, & » en faiſait des envois dans la Grece, en

» Italie & ailleurs ; Naucratis était célebre » par ſes poteries de terre qu'on y tra- » vaillait avec beaucoup d'art, & les Ou- » vriers qui compoſaient une aſſez grande » partie des Habitans de cette Ville, ſça- » vaient leur donner un vernis qui les fai- » ſaient reſſembler à de l'argent. On ache- » tait fort cher une eſpece de vaſes de ter- » re qui ſe fabriquaient à Coptos. Ces va- » ſes répandaient une odeur très-gracieuſe, » produite par certains aromates avec leſ- » quelles on pétriſſait la terre dont ils étaient » formés. (*a*) Il y avait auſſi à Dioſpolis » une fabrique très renommée en vaſes de » verre qu'on envoyait ſur les côtes de » l'Éthiopie & dans les Indes ; en un mot, » chaque Ville contribuait pour ſa part au » commerce immenſe que faiſaient les » Égyptiens. » Les différens canaux dont le pays était coupé dans preſque tous les ſens, facilitaient la correſpondance générale & le tranſport des denrées ou des marchandiſes. » Ainſi l'on ne devait pas voir en » Égypte, comme parmi nous, des Villes » & des Provinces entieres, obligées, par- » ce qu'elles manquent de débouchés, de » renoncer à toute eſpece de commerce, » & forcées de ſubſiſter même quelquefois » aſſez pauvrement au milieu des richeſſes » de la nature, faute de pouvoir faire de » ces richeſſes des objets de trafic. »

Alexandrie, comme on l'a déjà dit, était le centre de tout le commerce, en réuniſſait toutes les différentes branches, & raſſemblait dans ſon enceinte les diverſes ſortes de manufactures qui étaient répandues dans tout le Royaume.

Entre les divers établiſſemens qui ſe voyaient à Alexandrie, on admirait la manufacture royale de lin, celles des tapiſſeries qui l'emportaient pour la beauté & le travail ſur celles de Babylone. Les Alexandrins avaient trouvé le moyen de tiſſer les tapiſſeries ſans le ſecours de l'éguille, comme nous le voyons pratiquer dans nos fabriques de haute-liſſe. Les Égyptiens poſſédaient, comme on l'a vu, toutes les matieres néceſſaires pour ces ſortes d'ouvrages. Ils avaient des laines en abondance, de la meilleure qualité, & ils ſçavaient leur donner les plus belles couleurs, car ils excéllaient dans l'art de la teinture. Ce peuple induſtrieux poſſédait le ſecret de colorer le verre, & de faire prendre au criſtal & aux pierres communes les couleurs qu'ils voulaient. Nous terminerons cet article par la maniere de peindre les toiles en Égypte.

» On commençait par frotter long-temps » les toiles qu'on ſe propoſait de teindre. » Ce prélude les diſpoſait à s'imbiber plus » aiſément des liqueurs qui ſervaient à cette » opération. On traçait enſuite avec certai- » nes drogues les deſſeins qu'on voulait » repréſenter. Ces drogues ne laiſſaient » après elles ſur la toile, aucune impreſſion » de couleurs, mais elles avaient la pro- » priété de ſaiſir fortement celles qu'on » faiſait paſſer deſſus. Lorſque cette toile » était ainſi préparée, les Ouvriers la plon- » geaient dans une chaudiere remplie d'une » teinture bouillante. Ils la retiraient quel- » ques inſtans après, & alors elle paraiſſait » peinte de diverſes couleurs. (*b*) C'eſt une » choſe admirable, ajoute Pline, de voir » que cette teinture qui eſt unique dans la » cuve, ſe trouve tout-à-coup changée en » pluſieurs couleurs ſur la toile par la ver- » tu de différentes drogues dont cette toile » a d'abord été imbibée. » Pline aſſure que les toiles peintes d'Égypte pouvaient ſe laver impunément. Il y a tout lieu de croire que les Indiens avaient communiqué leur ſecret aux Égyptiens.

Tels ſont en général les principaux articles de cet excellent ouvrage, qu'une illuſtre Académie a jugé digne de la Palme, & nous ſommes perſuadés que les Lecteurs applaudiront volontiers au jugement de cette ſçavante Compagnie.

Cours du Change a Londres, *le 30 Sept. 1766.*

	Eſcalins.
Amſterdam à deux uſances.	35 1

(*a*) *Dalechamps, célebre Médecin Français du ſeiſiéme ſiecle, fit à ce ſujet l'obſervation ſuivante.*

On nous apporte, dit il, du Portugal de petits vaſes de terre rouge très odoriférans. Les Portugais ont autant de plaiſir à boire de l'eau dans ces vaſes que s'ils buvaient du vin dans d'autres. On prétend, ajoute-t-il, qu'on mêle des odeurs dans la terre dont ils ſont faits.

(*b*) *Pline, lib. 35, cap. XI.*

	Escalins.
Dito, à vue	34 8
Hambourg, à deux uſances.	½ 35 4
	Deniers ſt.
Paris, à un jour de date.	31 7 8e.
Dito, à 2 uſances.	31 ½
Bordeaux.	31 ¼
Cadix	39 ½
Liſbonne.	67
Livourne.	49 ¼

CHANGES A PARIS.

O. 1766.	*Jeudi. 9.*	*Ven. 10.*	*Sam. 11.*
Amſterdam.		55. 7 8e.	
Londres.		32 1/8	
Hambourg.		169 ¾	
Madrid.		15 3	
Cadix.		15 2	
Livourne.		93	
Lyon Saint.		1 ¼ pe	

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. d'Octob.
Boutet de Monteri,	17e.	J.	15
Maigret,	21e.	G.	14
Berthe,	24e.	L.	13
Canut,	31e.	J.	15
Billard,	32e.	L.	13
Bonnet pere,	38e.	L.	13
Delababretaiche,	40e.	L.	15
Lallemant,	49e.	J.	15
Maſſon,	59e.	E.	13

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 30 Septembre 1766.*

Actions.	*Monnoye ſt.*
Longues annuités.	
Années du produit.	27 ⅛
Billets de l'Échiq. à 3 p %.	
Dito à 4 p %	
Dividende de l'Inde à 10 p %	219
Annuités de l'Inde à 3 p %	
Obligations de l'Inde à 3 p %	27 ß prime.
Dividende de la banque à 5 p %	138 ½
Annuités conſol. à 3 p %	89 ⅛
Annuités réduites à 3 p %	
Annuités de 1756 à 3 ½ p %	92 ¾
Ann. de 1758 à 3 ½ p %	
Ann. conſolidées à 4 p %	
Ann. de 1663 à 4 p %	
Ann. de la Marine pour 1763 à 4 p %	
Comp. du Sud à 3 ½ p %	
Anc. Ann. à 3 p %	
Nouvelles à 3 p %	88 ⅛
Ann. du Sud de 1751 à 3 p %	87 3 8e.
Vivres de la Mar. à 4 p %	
Ann. de 1766 à 3 p %	
Lote. de 1766 à 10 ℔ le Billet	11 ℔ 14 ß 6 d.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PAR

Oct. 1766.	*Jeudi 9.*	*Vendredi 10.*	*Samedi 11*
Ac. des Indes.		1300	1300
Emp. de la Com.		422	420
Prom. à 5 p %.			
Prom. à 4 p %.		36 ½	
Ac. des Fermes.		827 ½.	827 ½
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.		24	24 13e. 29 ½
Annuités.		402	402. 404
Coup. d'An.	FESTE.	77 ½ 78.	78. 77 ½
Emp. de 50 mil.		23	23
Emp. de 30 mil.		28 ½	28 ½
Col. 1759.			
Canada.		31. ½ 32.	31 ½
4e. L. Epoques.		24	24 ½
Nouette.		25 ½ 26 A. 28 J. 30	25 ½ 26. 26 ½ 2m 28 ½
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p %.			
Bretagne.			
3 p % ſur les Cui.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 82.

De Nantes, *le 3 Octobre 1766.*

Le 2 Octob. 1766 on lança à l'eau le Navire le *Commerce*, de 220 tonneaux, construit par *M. Bourmaud* le jeune, pour *M. Carron*, Négociant de Nantes. Ce Navire doit remplacer celui de même nom qui était destiné pour la Guinée, & qui a été naufragé il y a quelque temps par l'ignorance du Pilote, en allant à Paimbœuf.

Les Navires l'*Ange Gabriel*, la *Reine de France* & l'*Entreprise*, venant des Colonies, sont dans la Baye de Quiberon, & ne peuvent entrer dans la Riviere à cause des vents de Sud-Est qui regnent depuis huit jours.

Arrivée *de Navires.*

Du 26 Septembre au 3 Octobre 1766 il est entré dans le Port de Nantes 11 Navires Français & 2 Etrangers, sçavoir le *Saint Jean-Baptiste*, de 300 tonneaux, Capitaine *Drieux* venant du Cap avec 469 bariques, 14 quarts de sucre brut & terré, 83 futailles 119 quarts de café, 7 futailles d'indigo, 26 balles de coton, 50 cuirs, 340 côtés de cuirs tannés, 4 cuirs en poil, 7 madriers de bois d'acajou, 10 milliers de bois de campêche ; la *Félicité*, Capitaine *Etienne Caillaud* ; la *Paix*, Capit. *Louis Naud*, venant de Noirmoutier avec du froment ; la *Jeanne*, Capitaine *Pierre Sevrin* venant de Bordeaux avec du vin, de la farine, du miel de Narbonne, des eaux de senteur & des tabatieres ; la *Marie Anne*, Capitaine *Guillaume le Mocl* venant de Brest avec du vin d'Espagne ; le *Vaillant Gaspard*, Capitaine *Jean Liscouet* ; la *Sainte Anne*, Capitaine *René Cabelec*, venants de l'Orient avec des porcelaines, de l'eau-de-vie & de l'huile de sardines ; la *Reine des Anges*, Capitaine *Guillaume le Gal* venant de Pont-Labbé avec de la toile, de la fayence & du poisson sec ; le *Capitaine*, Capitaine *Robert Bouron* venant du Banc de Terre-Neuve avec 8060 morues vertes ; la *Jeune Société*, Capitaine *Mathurin Gouillon* ; l'*Anne Michel*, Capitaine *André Guillon* venant de Beauvoir avec du froment & de la graine de moutarde ; l'*Assomption*, Capitaine *Jos. Barrio* ; le *Saint Jean-Baptiste*, Capit. *Dominique de Ybara* venant de Bayonne avec de la résine & du goudron, des planches & de la laine.

Départ *de Navires.*

Il est sorti du même Port dans le même espace de temps 8 Navires Français & 2 Etrangers, sçavoir le *Grand Carlos*, de 300 tonneaux, Capitaine *Pacaud* allant au Port au Prince ; la *Judith*, Capitaine *Charles Moiseau* ; la *Valeur*, Capitaine *Honoré Auger* ; la *Marie Marthe*, Capitaine *Jean Dreano*, allants à Livourne ; l'*Aimable Perrine*, Capitaine *Yves Denis* allant à Marseille avec du froment ; le *Saint Joseph*, Capitaine *Pierre Moiseau* allant à Saint Sébastien avec des feves ; le *Gaspard*, Capitaine *Jean le Besque* ; l'*Aimable Perrine*, Capitaine *Marc Laveau* allant à Libourne avec du café, du froment & des feves ; la *Notre Dame des Douleurs*, Capitaine *Jean de Artaza* allant à Lisbonne avec des peaux de veaux corroyées, des peaux de mouton en mégie, de l'étamine & des fayols ; le *David*, Capitaine *Johannes Reneman* allant à Amsterdam avec du sucre brut, des pierres à fusil, du café & du gingembre.

Navires en Armement.

De Nantes, *le 3 Octobre 1766.*

Les Navires l'*Eole*, de 120 tonneaux, Capitaine *Ravault Kerboux* ; le *Saint Louis*, de 200 tonneaux, Capitaine *Blondeau*, sont en charge dans ce Port pour la Guinée ; & il se trouve aussi en charge les Navires Etr. la *Notre Dame de la Ciertua*, Cape. *Antoine Deustua* pour Bilbao ; le *Jeune Kilke*, Capitaine *Luytie Luikes*, pour Hambourg.

De Marseille, *le 30 Septembre 1766.*

La Frégate le *Guerrier*, de 160 tonneaux, Capitaine *David Drouault* de Dieppe, est en charge dans ce Port pour le Havre & pour Rouen, & partira au commencement de Novembre prochain, ayant déjà une partie de son chargement.

De Honfleur, *le 3 Octobre 1766.*

Le Navire l'*Aimable Rose*, Capitaine *Hard*, est en charge dans ce Port pour Marseille & Gênes. Ceux qui voudront y charger des mar-

chandiſes pourront s'adreſſer, à HONFLEUR, au Capitaine en ſon bord, ou au ſieur *Guerard*, Courtier; & à ROUEN, à M. *Jacques Pierre*, rue Encriere.

DE LA ROCHELLE, *le 4 Octobre 1766.*

Les Navires l'*Orphée*, Capitaine *Dufaud*, & le *Pere de Famille*, Capitaine *Meynardie*, ont mis à la voile; le premier pour la Louiſiane & le ſecond pour Saint Domingue.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de cette Ville dans le courant de Septembre 1766, pour les Pays étrangers, 41408 *liv.* d'indigo, 1731 *liv.* de ſucre brut, 130617 *liv.* de ſucre terré, 119383 *liv.* de ſucre en pains, 118933 *liv.* de café, 606 *liv.* de cacao, 279 peaux d'ours & ourſons, 15 peaux de loups de bois, 150 *liv.* de pelleteries communes, 57789 veltes d'eau-de-vie, 16083 *liv.* de coton, & 5146 *liv.* de ſyrop.

DE ROUEN, *le 5 Octobre 1766.*

ETAT *des marchandiſes entrées dans cette Ville pendant le courant de Septembre 1766, venant des Pays Etrangers, & de pluſieurs Ports de France; ſçavoir.*

D'*Amesfort*, 1 Navire entierement chargé de tabac; de *Lisbonne*, 20 balles de fanons de baleine, 30 balles de laine, 616 buches de bois de Fernambouc, 190 ballots de coton en laine, 1278 cuirs en poil, 60 planches 118 buches de bois de paliſſandre, 3 paquets de dents de morphil; de *Cadix*, 53 balles de laine d'Eſpagne, 2 caiſſes de chocolat, 1 caiſſe de baume du Pérou, 9 bottes, 21 demi-bottes, 18 quarts d'huile d'olive, 709 buches de bois de campêche, 20 ſurons de quinquina, 32 paquets, 82 pains de cuivre, 100 ſurons de barille, 17 ſurons d'indigo, 5 caiſſes de jus de citrons, 1 caiſſe de coquillage, 1 futaille, 1 baril, 2 ſurons de cacao, 1 ballot 2 paquets de rouſſette & du vin; de *Saint Ander*, 396 balles de laine, 2 futailles de bouchons de liege; de *Bayonne*, 518 balles de réglisſe, 59 balles de laine d'Eſpagne, 91 pains de réſine & arcanſon, 100 planches de pin, 70 avirons, 28 bariques d'huile de thérébentine, 1 ballot de jambons, 4 madriers de bois d'acajou, 1 balle de peaux de chien de mer, 2 boucauts de cacao, 1 grenier de cornes, 12 barils de brai gras, 6 paquets de roſeaux, 2 barils de cuiſſes d'oyes; de *Marſeille*, 48 balles de magnanaiſe, 6 bariques, 2 barils d'huile d'olive, 55 caiſſes, 443 demi-caiſſes, 33 tambours de ſavon, 31 caiſſes de citrons, 4 balles d'alun, 4 balles de galle, 6 caiſſes de manne, 2 balles de coton filé; de *Cette*, 1 ballot de bourre de Capitou, 18 boucauts de cendres de tabac, 3 balles, 1 ballot de graines d'Avignon, 1 grenier de liege, 4 caiſſes de marbre, 4 bariques, 5 barils, 4 caiſſes, 3 balles de verdet, 5 pieces d'huile d'olive, 15 caiſſes de citrons, 4 bariques 3 barils de cryſtal de tartre, 1 caiſſon d'huile d'aſpic, 1 caiſſe de ſavon & du vin; de *Bordeaux*, 224 balles & ballots de coton en laine, 2 futailles d'huile de thérébentine, 15 balles de bouchons de liege, 2 futailles d'écaille franche, 6 barils de galipot, 2 bariques de thérébentine, 1 barique de rocou, 28 madriers de bois de marqueterie; de *Nantes*, 1 grenier d'ard. 174 balles & ballots de coton en laine; de la *Rochelle*, 5 bariques de rocou, 85 balles & ballots de coton en laine, 1 balle & 1 ballot de coton filé, 87 billes de bois de couleur, 2 balles de ſoude, 1 bariques, 10 quarts, 2 ſacs de café, 1 quart d'indigo & de l'eau-de-vie; de *Libourne*, 1 Navire entierement chargé de vin; du *Havre*, & de *Honfleur*, diverſes autres marchandiſes.

DU HAVRE, *le 5 Octobre 1766.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Le quatre Octobre 1766 il eſt entré dans ce Port les Navires la *Jeune Vallinga*, Capitaine *Jouteje Oues* de Varrens en Friſe venant de Dantzick chargé de planches de ſapin; la *Seigneurie*, Capitaine *Cornelis Hommer* de Heerenveen en Friſe, venant de Konigsberg chargé de 1 grenier de planches de ſapin, & 37 balles de chanvre.

DÉPART *de Navire.*

Le même jour il eſt ſorti de ce même Port le Navire la *Conſtante*, Capitaine *Louis le Meſle*, allant à la Martinique chargé de 800 barils de bœuf, 125 fréquins, 50 demi-fréquins de beurre, 100 caiſſes de chandelles, 100 hamaks, 14 pieces de cidre, 4 bariques de vin, 500 barils de farine, 500 barils de charbon de terre, 13 boucauts de fayence, 4 boucauts de verres à boire, 8 barils de ferremens, 100 barres de fer, 25 douzaines de chaiſes, 25 fauteuils de jonc, 25 barils d'huile de lin, 5000 cercles de bois, 50 paquets d'ozier, 6 douzaines de paires de ſouliers, 55 balles, ballots & caiſſes contenant des merceries, des bijouteries & des quincailleries.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 18 Octobre.

AGRICULTURE.

SUITE *du Méchaniſme de l'électricité continuelle de notre globe, appliquée à la végétation des plantes, par M. Gautier d'Agoty, Anatomiſte penſionné du Roi.*

LEs mouſſes qui naiſſent ſur terre, ſont différentes entr'elles; les unes ne ſont que de l'eſpece des champignons, ſont plattes & de pluſieurs couleurs; elles n'ont pas d'organes, & ſortent des vieux bois, pouſſent ſur des murs, ſur des roches & des pierres humides, mais à l'ombre: elles croiſſent ſur la terre & ſur les corps qui en dépendent par l'action électrique de notre globe; comme les cheveux viennent aux hommes, les poils aux animaux, & les plumes aux oiſeaux. Mais celles qui ont des tiges, des racines & des feuilles, ont leurs graines imperceptibles à l'œil nud, & qu'on obſerve au microſcope, qui voltigent après leur maturité & ſe répandent en divers lieux. Elles génerent comme les plantes ordinaires & entrent dans leurs claſſes. M. Adanſon en admet dans ſa 58^e. famille des plantes, 13 ſortes dont il nous fait un grand détail. Ces plantes ne ſont chez nous preſque d'aucun uſage; mais en Laponie, où la terre ne produit ni fruits ni arbres, elles ſervent de pâturage aux rennes qui forment les ſeuls troupeaux & les ſeules bêtes de ſomme de ce Pays; ces peuples malheureux qui ne jouiſſent que de la plus petite portion des biens de ce monde, n'ont pas d'autre feu que celui qu'ils tirent de ces plantes, qu'ils font ſecher ſoigneuſement, & dont ils font leur proviſion avant que d'être enfermés par les neiges dans les priſons auxquelles la nature les condamne pendant ſix mois de l'année.

Les truffes d'Afrique, *teſtes Africanorum*, ſont auſſi des plantes comme les mouſſes dont nous venons de parler, elles ſervent à leur tour d'alimens dans les lieux brûlés par l'ardeur du ſoleil, où rien ne végéte hors de la terre. Elles croiſſent dans les déſerts de Numidie, au milieu des ſables; elles ont une écorce qui porte leur graine, auſſi difficile à appercevoir que celle des mouſſes; elles multiplient dans ces lieux en abondance, ſont d'un gout excellent, fortifient l'eſtomach & réparent les forces abattues; ce qui arrive ſouvent par les exceſſives chaleurs de ce Pays.

Nos truffes forment de même leurs graines dans les tubercules de leurs peaux. On en fait uſage dans leur entiere maturité ſi on veut les multiplier. *Voyez le Journal économique d'Août 1765*, & le *Dictionnaire de Lemery*.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE BEAUNE, *le 8 Octobre 1766.*

Les vendanges de nos cantons viennent d'être faites. La récolte a été très-médiocre pour ſa quantité, comme nous l'avions prévu; mais la qualité du vin eſt ſupérieure: la ſaiſon a été des plus favorables pour la maturité des raiſins, & nous avons

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

vendangé par un temps magnifique & fort chaud, deſorte que tout a concouru pour faire du vin délicieux. En oſant l'aſſurer, nous avertiſſons que les perſonnes qui voudront s'en pourvoir n'ont pas un moment à perdre.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Sept. dans les GE'NE'RALITE'S *de*

CAEN.		LYON.		POITIERS.		PERPIGNAN.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.
Avranches.	17 7 5	LYON.	28*11 4	Chatelleraut.	20	Foix.	28 12 4
Bayeux.	17 11 9			Chatillon.	13 12 8		
CAEN.	20 3 2	Montbriſon.	25 2	Confolens.	18	Montlouis.	22* 8
Carentan.	14*13 9			Fontenay.	16		
Coutances.	23* 6 8	Roanne.	21*	Les Sables.	18	Pamiers.	24 17 2
Mortain.	19 4			Nyort.	13*10		
St. Lo.	21 6 9	St. Etienne.		POITIERS.	22*17 1	PERPIGNAN	29* 3 1
Valognes.	23 6 8			St. Maixent.	16 16		
Vire.	18 10	Villefranche.	26 13 4	Thouars.	19 4	Prades.	25 9
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	19 10	From. le ſep.	25 6 8	From. le ſep.	17 11 1	From. le ſep.	26 5
Pain la liv.	2 4	Pain la liv.	3 5	Pain la liv.	2	Pain la liv.	3
Avoine le ſ.	5 16 11	Avoine le ſ.	7 1	Avoine le ſ.	6 12 8	Avoine le ſ.	9
Foin le quint.	1 9 10	Foin le q.	1 11 11	Foin le quint.	2	Foin le q.	1 11 5
Paille le q.	1 2 3	Paille le q.	18	Paille le q.	16 11	Paille le q.	19 9

OBSERVATIONS

Sur les Prairies artificielles, par M. Sarcey de Sutieres.

Les perſonnes qui voudraient qu'on changeât en prairies artificielles toutes les mauvaiſes prairies naturelles, les *uſages* & les *communes*, propoſent aveuglément une nouveauté auſſi nuiſible qu'impraticable. Elles ne font pas attention que les mauvaiſes prairies naturelles, ainſi que les *uſages* & *communes*, ſont ordinairement des terreins marécageux, & que leur ſol eſt ſouvent plus bas que les rivieres : ainſi le treffle, la luzerne & le ſainfoin ne pourraient jamais faire aucune production.

Il aurait bien mieux valu nous donner des moyens utiles & praticables pour bonifier les mauvaiſes prairies naturelles, communes & uſages, (*a*) que de propoſer hardiment au public de les mettre toutes en prairies artificielles.

Ces prairies artificielles, quand même elles ſeraient praticables, deviendraient en-

(*a*) *V. l'agriculture expérimentale, p. 84*

core bien plus funeſtes aux beſtiaux, que ne le ſont les mauvaiſes prairies naturelles, uſages & communes, & que toutes les pâtures des terres où l'on a récolté les grains, & de celles même qui ſont en jachere.

Les beſtiaux prennent une nourriture ſaine dans les chaumes, juſqu'à la fin d'Octobre. Que deviendraient donc les pâturages dans les chaumes des bleds, des avoines & des autres grains de Mars qui nourriſſent ſi bien & plus ſainement les beſtiaux, que toutes les prairies artificielles ſans exception? D'ailleurs, les terres où les divers beſtiaux pâturent, ſe trouvent naturellement engraiſſées par le crotin & les urines qu'ils y dépoſent journellement. Les beſtiaux détruiſent en même-temps les herbes & autres productions qui alterent les ſels & les ſucs de la terre, comme je l'ai déjà fait voir ailleurs.

Les fourrages ſecs provenans de différentes récoltes, nourriſſent encore bien mieux les beſtiaux dans l'étable, & les rendent plus vigoureux & plus propres à la population que tous les fourrages des prairies artificielles.

Comment oſe-t-on donc avancer que des pailles provenans des récoltes des grains, peuvent être mauvaiſes, puiſque le fleau du batteur en a même ſecoué juſqu'à la moindre pouſſiere?

Le mal prétendu que les troupeaux font aux berges des foſſés, en rongeant les hayes & en forçant les clôtures, ne peut pas être auſſi conſidérable qu'on ſe l'imagine, puiſque les trois quarts des terres du Royaume n'ont ni foſſés ni hayes. Il ſerait à deſirer pour le bien général qu'aucune terre ne fût encloſe par des hayes, car il eſt très-évident que leurs racines profondes, & l'ombrage que ces hayes forment, mangent & détruiſent une partie de la récolte; j'ajoute qu'elles arrachent la laine des moutons & gâtent parconſéquent leurs toiſons.

LETTRE

De M. de Moſé, ſur le charanſon, à M. V. D. Secrétaire perpétuel au Bureau d'agriculture du Mans.

Je ſuis bien ſenſible, Monſieur, à l'accueil que la Société paraît avoir fait à mes obſervations ſur l'hiſtoire du charanſon.

Je vous remercie en même temps du reméde que vous me propoſez contre cet inſecte deſtructeur, & que vous tenez de MM. nos confreres du Bureau d'Angers; je veux dire celui de répandre ſur un très-gros tas de bled de 100 à 200 ſeptiers attaqués de charanſon, environ plein la forme d'un chapeau de graine de pied d'alouette ou *delphinium*. Cette graine en fait ſortir le charanſon & oblige cet inſect d'abandonner le grenier. On m'a dit que la racine de cette plante avait la même vertu, & ce n'eſt pas le ſeul ſecret dont j'aie entendu parler.

Mais comme vous l'obſervez très-bien, Monſieur, les faire fuire, ce n'eſt que changer le mal de place, & faire un mauvais préſent à ſon voiſin. Je conſeille donc aux gens de campagne de mon canton, de les tuer autant qu'ils le pourront. Lorſqu'ils me diſent qu'ils les envoient pâturer aux champs, je tâche de leur faire appercevoir le danger qu'il y aurait de les voir pénétrer dans leurs champs, ou de rentrer dans leurs granges, dans leurs greniers ou dans ceux de leurs voiſins.

Je trouve que l'anonyme de la Gazette (*a*) prend un bon parti en cherchant les moyens d'exterminer les ſiens; mais ſon remede eſt un peu embarraſſant à cauſe de la néceſſité de ſecher les bleds. J'ai fait comme lui, j'ai cherché le charanſon dans les champs, je ne l'y ai pas plus vu que lui. Ce qu'il dit du ſyſtême de M. Doré, me paraît juſte & raiſonnable. J'avais apperçu les mêmes erreurs dans cet ouvrage dont je fais cependant beaucoup de cas.

Quoique perſonne ne puiſſe aſſurer avoir vu des charanſons dans les champs, il ne s'enſuit pas pour cela qu'il n'y en ait pas, d'autres les verrons peut-être dans la ſuite.

Je n'ai point vu cette année dans les bleds certains inſectes que j'ai fait obſerver l'année derniere à la Société; ils y ſont cependant, car j'y trouve leurs petits. Il eſt très-ſouvent difficile d'obſerver les manœuvres de ces inſectes. Je paſſerai volontiers à l'anonyme d'avoir cru que le ver de charanſon ſe fait à lui-même l'ouverture du grain,

(*a*) *numero* 49, *& ſuiv.*

il ne le donne d'ailleurs que pour une conjecture, & cette conjecture était très-naturelle pour un homme qui n'avait pas observé.

Pour revenir à la deſtruction & aux préſervatifs du charanſon, je n'eſpere pas que nous en trouvions de ſatisfaiſans; l'eau bouillante ou la chaleur du four détruiront bien tout ce qui ſe trouvera d'exiſtant, ou en germe; mais ni l'un ni l'autre ne mettront totalement à l'abri pour l'avenir.

Réſolu de ne négliger aucune épreuve, j'ai pris des grains paſſés au four ſuivant la méthode indiquée, & je les ai expoſés à quelques charanſons. Ces inſectes en ont mangé, ils y ont même multiplié, mais le déſordre n'a pas été auſſi conſidérable que celui qu'ils ont coutume de faire dans le grain qui n'a pas été mis au four. Il s'enſuit de cette expérience que le four ne garantit pas entiérement le bled contre les attaques du charanſon.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE

De M. Deſpommiers aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

J'ai lu dans la Gazette d'Agriculture du 30 Septembre dernier, que pluſieurs perſonnes deſiraient ſçavoir en quels lieux je fixais ma réſidence, & où l'on pourrait ſe procurer de mes charrues.

Je ſerai juſqu'au premier Décembre en Berry, & M. l'Intendant ſçaura ma marche. J'aurai enſuite l'attention de vous faire ſçavoir dans quelle Province le Gouvernement m'enverra.

Je crois devoir vous faire part de mon début en Berry: je me ſuis d'abord tranſporté à Argent près de Gien; là, en préſence de M. l'Intendant de Bourges, je fis mettre à ma charrue deux bœufs qui labourerent en un jour, & avec beaucoup de facilité, 154 perches, meſure de Paris. On avait fait labourer la veille, dans le même champ, avec ſix bœufs qui avaient beaucoup fatigué.

Tous les travaux que j'ai fait faire ont eu le même ſuccès. Quelques jours après M. le Duc de Charoſt, M. le Marquis de l'Hôpital & une infinité de perſonnes de tous états, ont été témoins que deux bœufs médiocres ont fait dans un champ très-argilleux une culture égale à celle de la bêche. La charrue du pays attelée de ſix bœufs, n'avait pû entamer ce même terrein à cauſe de la ſechereſſe. Ce qui a le plus ſurpris a été l'applaudiſſement de tous les Payſans.

C'eſt le méchaniſme le plus ſimple, les combinaiſons les moins compliquées qui donnent à cette charrue ce dégré de perfection. Elle y eſt parvenue par gradation, & je ne puis aujourd'hui y rien ajouter.

Vous comprenez combien la diminution de bras, de beſtiaux, de travail, peut facilement changer en mieux le ſort d'un Laboureur, contribuer par contrecoup au bien-être de tous les ordres qui y tiennent.

Cette charrue ne coute ici qu'environ 24 ℔, & dans toutes les autres Provinces environ 30, & j'ai vu très-ſouvent les charrues ordinaires revenir à un plus haut prix.

J'ai l'honneur d'être, &c.

AVIS.

Le tarare n'eſt pas une nouvelle machine, cependant il paraît que pluſieurs Fermiers ne le connaiſſent pas. Il ſert à ſéparer les gros grains du petit, à rejetter les petites grenailles ou autre bled leger, les pierres & la pouſſiere même. Pluſieurs Menuiſiers ſçavent faire cette machine; mais les perſonnes qui s'en ſervent aſſurent que celles qui ſortent des mains du ſieur Cochois, Menuiſier à Houdan (Ville de la Beauce) ſont de beaucoup ſupérieures aux autres. Si quelqu'un des environs de Paris était curieux de voir un tarare de ſa façon, il pourrait ſe tranſporter à Arcueil près de Paris, chez M. de Leinte qui ſe fera un plaiſir de le faire voir. Cette machine, ſans vis & ſans boîte coute 37 ℔.

AUTRE. Le ſieur Germain Jouette, Marchand d'arbres à Vitry près de Paris, avertit qu'il eſt en état de faire les fournitures les plus conſidérables en toutes ſortes d'arbres fruitiers ou d'ornements. Il s'eſt attaché à multiplier toutes les différentes eſpeces de chaque ſorte de fruits, tant de France que des Pays étrangers, tels que pêchers, abricotiers, ceriſiers, pruniers, poiriers,

pommiers, neffliers, azeroliers, groſeillers, (les belles eſpeces de feu M. le Comte de Charolois) *&c.* Il poſſéde encore toutes les variétés des peupliers, platanes, érables, acacia, *&c.* On trouve auſſi chez lui toutes ſortes d'arbriſſeaux d'ornemens, comme, amandiers différentes eſpeces, épines, varietés; pêchers, pommiers, pruniers, meriſiers, cerifiers & amandiers à fleurs doubles. Enfin, toutes ſortes d'arbres & arbriſſeaux de pleine terre, parmi leſquels il y en a un grand nombre des pays étrangers.

AUTRE. Huit cents beaux peupliers d'Italie de 12 à 14 pieds de haut, belle tige.

Six cents peupliers *idem*, de 8 à 9 pieds de haut.

Six cents jeunes de deux ans de bouture, peupliers de Caroline & de Canada.

Deux cents pieds de thymelée des Alpes, joli arbriſſeau annoncé l'année derniere.

Arbres toujours verds, comme thuya de la Chine, de Teophraſte, cypres mâle & femelle, épicia, pin, alaterne panaché de blanc, *idem* de jaune, le commun pour les paliſſades; orangers de toutes eſpeces, mirthes, grenadiers, lauriers de toutes eſpeces, chevreſeuilles de toutes eſpeces & généralement de toutes les ſortes d'arbriſſeaux, tant pour l'ornement des parteres que pour les maſſifs, tulipiers, arbouſiers, cedre du Liban, arbres fruitiers de toutes eſpeces & grands arbres d'alignement, oignons de fleurs de toutes les eſpeces, comme belladonne, lys de S^t. Jacques, lys de Greneſey, iris de Suze, martagons, fritillaires, tulipes, ſemi-doubles & autres, graines potageres de toutes eſpeces.

Plantes étrangeres tant de ſerre chaude que d'orangerie, le tout à un prix raiſonnable.

S'adreſſer au ſieur Deſcemet, au jardin des Apoticaires, rue de l'Arbaleſtre, fauxbourg S^t. Marcel, *à Paris*.

COMMERCE.

DE MUNICH.

L'Électeur a fait publier une Ordonnance par laquelle il eſt defendu à tous les Couvents d'hommes & de filles établis dans l'Électorat de Baviere, de vendre à l'avenir aucune ſorte de drogues au public, ſous peine de cent ducats d'amende.

DE HANOVER.

On eſt occupé de l'exécution d'un projet qui a été adopté de concert avec les Régences de Brunſwick & de Hildeſheim. On ſe propoſe de conduire les eaux de la Leyne depuis Eiſchesfeld juſqu'à l'Aller. Cette opération, en garantiſſant le pays des inondations de la premiere de ces rivieres, facilitera en même-temps le tranſport du bois. On travaille auſſi à rendre plus commodes les grands chemins; la plupart ſeront pavés, & comme les pierres ſont très-rares en quelques endroits, on a promis une récompenſe de 24 rixdales à quiconque découvrira une carriere à portée des chemins.

COLONIES FRANÇAISES.

MORTS.

Au Grand Goave, le 15 Avril, M. Bethouzet, Écuyer.

Au Limbé, à la fin de ce même mois, M. Guillet.

A l'Artibonite, au commencement de Mai, M. Paul Lefevre. Il était âgé d'environ 35 ans.

A la petite riviere quartier du Grand Goave, le 7, la Dame Peneau, native de Nantes, épouſe de M. Ollier. Elle était âgée de 45 ans.

Sur l'habitation de MM. Glaiſe & Heurtin, au quartier du Grand Goave, le 15, M. Gratien de S^t. Simon de Préchateau, Écuyer, natif de Rennes. Il était âgé de 70 ans.

Le 19, M. Legard, Capitaine du Navire la *Marie-Catherine*, de Nantes. Il avait environ 60 ans.

Au même quartier le 22, M. Nicolas Thouin fils, Créole de Nippes, ancien Aide-Major des Milices. Il était dans la 36^e. année de ſon âge.

Au même quartier le 27, M. Nicolas Thouin ſon pere, âgé de 68 ans.

Au Fort Dauphin, le 5 Juin, M. Val-

teau, Cap^e. du Nav. l'*Hercule* de Bordeaux.
A la Savane-au-Lait, Madame Huet.

Biens & Successions.

A vendre. Un terrein d'environ 84 quarreaux, dont ſept à huit de plat pays, preſqu'entiérement en bois de bout, ſitué au quartier des Fonds-blancs, Paroiſſe de Limonade, borné au Sud par la grande riviere, au Nord par un terrein en bois de bout, à l'Eſt, par les Srs. Letelliers freres, & à l'Oueſt par la riviere *Moka*. Ce terrein dépend de la ſucceſſion du ſieur Graimpré. On s'adreſſera à M^e. Croſnier, Procureur au Cap, ou à M. Diobonne, Habitant aux Côtelettes.

A vendre. Treize quarreaux de terre ſitués à Rocou, dont 10 plantés en vivres, ſur leſquels il y a une grande caſe, &c. on s'adreſſera au Sieur Manigat au Fort-Dauphin, ou au ſieur Aubat, Habitant à Rocou.

Le 16 de Juin on procéda à la vente de pluſieurs effets dépendans de la ſucceſſion de feu M. Paſquier.

Pluſieurs Créanciers de la ſucceſſion de feu M. Charles Preval, Habitant au Limbé, inſtruits qu'elle n'eſt point en état de ſupporter des frais de juſtice, & voulant les éviter, ont engagé les autres créanciers à s'aſſembler dans l'Étude de M^e. Verrier, Notaire général, à l'effet de nommer l'un d'entr'eux pour ſuivre le détempteur de cette ſucceſſion.

Les créanciers de la ſucceſſion *Thebault*, ont été invités au mois de Juin dernier, de la part de Madame Marie-Roſe Dauvaiſe ſa veuve, de remettre une note des créances qui leur ſont dues par cette ſucceſſion, chez M^e. Lacaſe, Notaire au Cap.

La ſuite à un autre Ordinaire.

Suite *des Réflexions ſur le Commerce, par M^r Auffray, ancien Fabricant de Paris.*

On ne ſoupçonnait pas, il y a dix ans, que nous euſſions une agriculture, on avait tort : aujourd'hui on ne voit qu'elle, on n'a peut-être pas raiſon. Nous avons un fonds d'agriculture immenſe & riche, rien de mieux que de le mettre en valeur ; rien qui excite davantage notre reconnaiſſance envers notre Gouvernement, que tout ce qu'il fait journellement pour encourager nos Colons. L'agriculture jouit maintenant de preſque tous les ſecours que le Miniſtere pouvait lui donner, le ſurplus dépend de l'induſtrie des Cultivateurs. Il ne leur reſte plus qu'à deſirer que nos Manufactures fleuriſſent & augmentent en proportion des matieres premieres qu'ils vont leur fournir ; tous leurs vœux ſont réduits à celui-là. Le bonheur du Cultivateur eſt dans les mains du Manufacturier & du Commerçant ; ſi ces derniers ſont heureux, s'ils ſont protégés, il aura le même ſort. * *Les Marchands, dit le Chancelier Bacon, ſont comme la veine porte, & s'ils ne fleuriſſent pas, un Royaume peut avoir les membres & les jointures bonnes, mais ſes veines ſeront vuides & le nourriront mal.* Il y a 150 ans que ce grand homme poſait un principe, fait pour être reſpecté de tous les temps & de tous les pays. Mettre le Manufacturier & le Commerçant dans la claſſe des hommes ſtériles, c'eſt vouloir détruire tout ce que le Gouvernement a fait en faveur de l'agriculture, car elle ne peut fleurir, même ſubſiſter, qu'autant que le commerce ſera en vigueur. Avilir l'état du Marchand, c'eſt l'anéantir & ſe rendre coupable envers la Patrie, puiſque de pareils procédés ne pourraient que l'appauvrir.

C'était l'agriculture, branche premiere de commerce, & non pas unique, qu'il fallait encourager d'abord, dans le beau plan formé par notre Miniſtere, pour donner la plus grande extenſion à notre commerce. Ce bel ouvrage tendant aujourd'hui à ſa perfection, nos Manufacturiers & nos Commerçans n'auront pas à réclamer les ſecours dont ils ont beſoin ; les vues du Gouvernement ſe tournent déjà ſur eux, & dans quelques années nous verrons la plus grande activité répandue dans toutes les branches de notre commerce. Où trouvera-t-on des claſſes ſtériles, lorſque notre agriculture perfectionnée fournira abondamment les plus belles matieres premieres à nos fabriques ; lorſque l'induſtrie, dans tous les genres, ſera abandonnée à elle-même & dirigée ſeulement dans quelques occaſions par des vues ſupérieures ; lorſqu'enfin l'exportation forcée par la ſurabondance, la variété & le bas prix du produit de nos fabriques, néceſſitera des accroiſſemens immenſes dans notre

* Eſſai polit. in-12, 1734, p. 312.

Marine marchande, & parconſéquent les plus grands ſecours toujours prêts pour la Marine royale, *&c. &c.* Rompre un anneau de quelqu'endroit que ce ſoit de cette chaîne, ce ſerait bouleverſer toutes nos ſages opérations économiques, & mettre le plus grand déſordre où commence à regner l'harmonie la mieux étendue & la plus complette. Tel doit être le réſultat des encouragemens donnés, non pas à l'agriculture ſeulement, mais au commerce en général.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES A PARIS.

O. 1766.	*Lundi 13.*	*Mar. 14.*	*Mer. 15.*
Amſterdam.	55 7 8e.	. . . .	. . . .
Londres. .	32 1/8 . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	179 1/2 à 3/4	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 3 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 2 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 . .	. . . .	. . . .
Lyon Saint.	1 1/8 Pe .	. . . .	. . . .

RÉPONSE

De M. Ducarne, Maître des Forges à Trelon, à la lettre de M. l'Abbé B. inſérée dans la Gazette N°. 78.

MONSIEUR,

Je crois avoir lu à peu près tout ce qu'on a écrit ſur les deux claſſes d'hommes qu'on a diſtinguées dans l'État, & qu'on a qualifiées, l'une de *productive*, qui comprend les agens de l'agriculture ; & l'autre de *ſtérile*, dans laquelle on a mis les agens du commerce & de l'induſtrie ; mais je ne me rappelle pas qu'on ait dit que cette derniere claſſe devait être comme l'yvraie, *coupée & jettée au feu.* Il me ſemble au contraire que cette claſſe a toujours été traitée comme utile & très-utile ; & que la ſeule queſtion qui reſte à réſoudre, eſt de ſçavoir ſi elle eſt auſſi productive de richeſſes que la premiere.

L'aſſiette des contributions néceſſaires au Souverain, a été dans le principe, l'objet de la diſtinction des deux claſſes dont il s'agit. L'agriculture, a-t-on dit, eſt inconteſtablement productive de richeſſes ; elle doit par conſéquent ſupporter, ſinon tout, du moins la plus grande partie des contributions. Si le commerce & l'induſtrie ſont auſſi productifs de richeſſes, ils doivent également contribuer ; parce qu'il eſt juſte que ce qui eſt productif, contribue à la dépenſe du ſervice public. Si au contraire le commerce & l'induſtrie ſont ſtériles, c'eſt-à-dire, purement & ſimplement utiles & ſimples agens néceſſaires aux beſoins publics, ils doivent être affranchis de toute impoſition quelconque, parce que ce qui ne produit rien ne peut rien avoir à contribuer, & que dans ce cas l'impoſition ſur le commerce & l'induſtrie ſerait contre le droit & la nature des choſes, & par conſéquent deſtructive. De ſorte qu'il reſte à décider ſi le commerce & l'induſtrie ſont productifs de richeſſes &, s'ils doivent ſupporter une partie des contributions néceſſaires au Souverain. Voilà, à ce que je crois, Monſieur, l'état de la queſtion ; ſi ce n'eſt pas cela, quelqu'un plus au fait peut-être, voudra bien nous en inſtruire.

D'après ce raiſonnement, ſi le commerce & l'induſtrie ſont productifs de richeſſes, comme l'agriculture, votre plant de mûriers & tous les agens de votre exploitation doivent contribuer, chacun en raiſon de ſa qualité productive. Si au contraire l'agriculture eſt ſeule productive de richeſſes, votre plant de mûriers eſt ſeul contribuable en raiſon de ce que toute votre exploitation pourra vous rendre de produit net ; & tous les agens quelconques de cette exploitation, ainſi que ceux du commerce & de l'induſtrie qui doivent en réſulter, doivent être perſonnellement affranchis de toute impoſition.

Vous avez ſans doute vu, Monſieur, les différens ſentimens qui ont paru ſur cette queſtion. J'en ai lu beaucoup auſſi ; mais ils ont été préſentés avec un ton & un langage ſi ſublimes que je m'y ſuis perdu comme vous, & que j'ai mis cette queſtion au rang des choſes incompréhenſibles. Cependant comme elle eſt intéreſſante, & qu'il me ſemble que cette queſtion dépend un bon ou un mauvais régime de finance ; je ſuis charmé de la voir paraître de nouveau. Je deſire de tout mon cœur pour le bien public, qu'elle ſoit dorenavant diſcutée,

non avec moins d'eſprit, mais plus ſimplement & plus intelligiblement.

Je prends la liberté de commencer par avouer que je crois le commerce & l'induſtrie en France purement & ſimplement utiles, ou du moins qu'il faut les traiter comme tels; en conſéquence tous les agens en général de votre exploitation, ainſi que ceux du commerce & de l'induſtrie qui en proviendront, doivent être affranchis de toute impoſition quelconque; & par une autre conſéquence, votre plant de mûriers ſeul eſt contribuable.

Mon ſentiment à cet égard ne ſera peut-être pas d'abord de votre goût; parce que vraiſemblablement vous ſentirez qu'une ſuite néceſſaire de mon ſyſtême eſt, qu'au lieu de deux, la contribution de votre plant devra être de 10; mais je vous prie d'y réflechir, & de vouloir bien me dire ce que vous en penſez. Vous me ferez peut-être connaître que je ſuis dans l'erreur. En attendant, il me ſemble que j'ai de fortes raiſons de croire que mon ſyſtême, loin de ſurcharger votre plant, ne tend au contraire qu'à le décharger, qu'à l'améliorer, & qu'à en pouſſer l'exploitation au point de perfection & d'avantage poſſibles pour vous & pour le public.

J'ai l'honneur d'être, &c.

FINANCES.

DE VIENNE, *le 27 Septembre 1766.*

LA Députation du Crédit réuni des Provinces Héréditaires de Bohême & d'Autriche, a fait afficher deux avertiſſemens, datés du 19 de ce mois, le premier concernant les obligations de 250, de 500 & de 1000 florins de principal & de 6 pour 100 d'intérêt, datées du 1^er^. Juillet 1763, & le ſecond, concernant les obligations de 15, de 30, de 60 & de 120 florins de principal, & de 5 pour cent d'intérêt, en date du 1^er^. Février 1763. Elle y déclare qu'à commencer du 1^er^. Octobre prochain on procédera au rembourſement de toutes ces différentes obligations, & que les Propriétaires auront la liberté de choiſir entre toutes les Caiſſes de la Chambre Impériale & royale ou de la Contribution dans tous les pays Héréditaires de Hongrie, de Tranſilvanie, de Bohême & d'Autriche, & entre toutes celles des États des Prov. de Bohême & d'Autriche, la Caiſſe où ils voudront recevoir leurs paiemens, à condition d'y remettre, avant la fin du mois de Décembre prochain, pour les obligations de 250, de 500 & de 1000 florins, &, avant la fin du mois de Novembre prochain, pour celles de 15, de 30, de 60 & de 120 florins, une note exacte des numéros que portent leurs obligations; ſans quoi il ne pourront être rembourſés qu'à la Caiſſe générale de la Députation du Crédit, établie en cette Capitale. Ils auront auſſi la liberté de convertir la ſomme qui leur eſt due en obligations à 4 pour cent d'intérêt, leſquelles leur ſeront délivrées par la Caiſſe qu'ils auront choiſie pour leur rembourſement.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t^. d'Octob.
De Pigis,	11^e^.	G.	18
Clouet,	19^e^.	M	18
Amyot,	23^e^.	J.	18

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARI

Oct. 1766.	*Lundi 13.*	*Mardi 14.*	*Mercredi 15.*
Ac. des Indes.	1300	1300	1300
Emp. de la Com.	420		
Prom. à 5 p ○/○.			21
Prom. à 4 p ○/○.	37	37	
Ac. des Fermes.	827 ½	827 ½	827 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			18 ½
3^e^. Loterie.	24	24	24
Annuités.	400	410	410
Coup. d'An.	77 ½	77 ½ 77	77
Emp. de 50 mil.	23. 22 ½	23	23
Emp. de 30 mil.	28 ½	28 ½ 29	28 ½ 29
Col. 1759.		28 ½	
Canada.	32. 32 ½ 31	32 31 ½	31 ½
4^e^. L. Epoques.	24. 12^e^. 29	24	24
Nouette.	26 A. 28. 28 ½ 28	26 A. 28. 28 ½	26. 26½ A. 28. J.
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ○/○.			
Bretagne.			
3 p ○/○ ſur les Cui.			